

Séance du 13 mars 2026

Date de convocation 06/03/2026	Le 13 mars deux mille vingt-six, à 10H35, le bureau du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance à huis clos, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Andaine, sous la présidence de M. du LAC 1 ^{er} Vice-Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de délégués en exercice : 20	<u>Etaient présents</u> : BALLOT Jean-Philippe, BIGNON Christophe, BOULAY Olivier, du LAC Jean-Vincent, FOURNET Hervé, FERET Jean-Pierre, GOUTTE Xavier, LAIGRE Thierry, LANGE Alain, LEROUX Jean-Patrick, MOUSSET Denis, ORY Gilles, RIGOUIN Yves, RILLET Rémy, Formant la majorité des membres en exercice.
Quorum : 11	<u>Excusés</u> : APPERT Catherine, de BALORRE Christophe, BUON Béatrice, GOUSSIN Jean-Marie, LERAT Michel, RABACHE Gilles.
Nombre de délégués présents : 14 Pouvoir : 2	<u>Pouvoirs</u> : GOUSSIN Jean-Marie donne Pouvoir à Rémy RILLET et Michel LERAT donne pouvoir à Jean-Vincent du LAC.
Nombre de délégués votants : 16	<u>Secrétaire</u> : M. RILLET Rémy
Vote à main levée	
Fin de séance : 11H45	

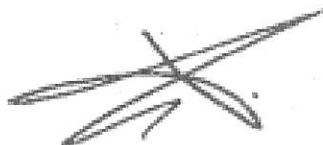
Objet : Approbation du procès-verbal du Bureau syndical du 19 janvier 2026.

M. le Président informe de l'envoi par mail le 11/03/2026 du procès-verbal du dernier Bureau du 19/01/2026. Le Président demande si les membres du Bureau Syndical ont des questions et des remarques, n'ayant pas de demandes, il propose de passer au vote pour son approbation.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, (16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) adopte le procès-verbal de la réunion du Bureau Syndical du 19 janvier 2026.

Fait à Alençon, le 13 mars 2026

Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent DU LAC

Séance du 13 mars 2026

Date de convocation 06/03/2026	Le 13 mars deux mille vingt-six, à 10H35, le bureau du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance à huis clos, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Andaine, sous la présidence de M. du LAC 1 ^{er} Vice-Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de délégués en exercice : 20	<u>Etaient présents</u> : <i>BALLOT Jean-Philippe, BIGNON Christophe, BOULAY Olivier, du LAC Jean-Vincent, FOURNET Hervé, FERET Jean-Pierre, GOUTTE Xavier, LAIGRE Thierry, LANGE Alain, LEROUX Jean-Patrick, MOUSSET Denis, ORY Gilles, RIGOUIN Yves, RILLET Rémy,</i>
Quorum : 11	Formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de délégués présents : 14 Pouvoir : 2	<u>Excusés</u> : <i>APPERT Catherine, de BALORRE Christophe, BUON Béatrice, GOUSSIN Jean-Marie, LERAT Michel, RABACHE Gilles.</i>
Nombre de délégués votants : 16	<u>Pouvoirs</u> : <i>GOUSSIN Jean-Marie donne Pouvoir à Rémy RILLET et Michel LERAT donne pouvoir à Jean-Vincent du LAC.</i>
Vote à main levée	<u>Secrétaire</u> : <i>M. RILLET Rémy</i>
Fin de séance : 11H45	

Objet : Entrée du SIAEP du Pays d'Auge Ornaïs (SPA0) au SDE.

Le président indique que lors du Comité Syndical du 26 février 2026, l'assemblée a délibéré à l'unanimité (41 pour, 0 contre, 0 abstention) pour déléguer au Bureau syndical l'entrée du SPA0.

Suite à la délibération qui a été prise le 3 mars, les élus du SIAEP du Pays d'Auge Ornaïs, confirment leur demande d'entrée au SDE.

Le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention), autorise l'entrée du SIAEP du Pays d'Auge Ornaïs (SPA0) comme membre du SDE, suite à sa demande du 3 mars 2026.

Fait à Alençon, le 13 mars 2026
Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent DU LAC

DELIBERATION
Du BUREAU SYNDICAL
N°DBS 26-03-003

Séance du 13 mars 2026

Date de convocation 06/03/2026	Le 13 mars deux mille vingt-six, à 10H35, le bureau du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance à huis clos, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Andaine, sous la présidence de M. du LAC 1 ^{er} Vice-Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de délégués en exercice : 20	<u>Etaient présents</u> : <i>BALLOT Jean-Philippe, BIGNON Christophe, BOULAY Olivier, du LAC Jean-Vincent, FOURNET Hervé, FERET Jean-Pierre, GOUTTE Xavier, LAIGRE Thierry, LANGE Alain, LEROUX Jean-Patrick, MOUSSET Denis, ORY Gilles, RIGOUIN Yves, RILLET Rémy,</i>
Quorum : 11	Formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de délégués présents : 14 Pouvoir : 2	<u>Excusés</u> : <i>APPERT Catherine, de BALORRE Christophe, BUON Béatrice, GOUSSIN Jean-Marie, LERAT Michel, RABACHE Gilles.</i>
Nombre de délégués votants : 16	<u>Pouvoirs</u> : <i>GOUSSIN Jean-Marie donne Pouvoir à Rémy RILLET et Michel LERAT donne pouvoir à Jean-Vincent du LAC.</i>
Vote à main levée	
Fin de séance : 11H45	<u>Secrétaire</u> : <i>M. RILLET Rémy</i>

Objet : Convention entre le SDE et le SIAEP du Pays d'Auge Ornaïs (SPAO) pour la sécurisation du SPAO par le SDE.

Le Président présente les deux conventions :

- L'une qui concerne le forage des Costières, où de l'eau brute sera vendue suite à la mise en service du forage et d'une canalisation de transfert vers l'usine de traitement de blanc Buisson propriété du SPAO.
- La seconde concerne la mise en service du forage de la Hactière avec la création d'une usine de traitement (Chlore et fer) de canalisation de transfert de l'eau traitée vers les châteaux d'eau de tête de la Hamelinaie au Bosc-Renoult et celui de cote de Gacé à Vimoutiers.
- Les conventions sont en annexe n°1

Il est précisé que les méthodes de traitements sont simples et classiques pour de l'eau de forages et beaucoup moins complexe que celles qui concerne de l'eau de rivière.

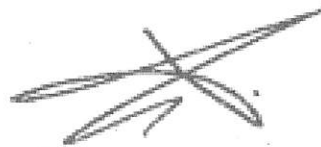
Les volumes pour la sécurisation sont :

- 50 % venant du forage « les Costières » et les 50 autres % par le forage de « Blanc Buisson »
- 50 % venant du forage la Hactière et les 50 autres % seront issus des forages de Vimoutiers.

Cela permet aussi de pouvoir répondre à des besoins futurs.

Le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention), autorise le Président à signer les conventions entre le SDE et le SPAO pour la sécurisation du SPAO dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage du SDE avec la mise en service des forages des Costières et de la Hactière.

Fait à Alençon, le 13 mars 2026
Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent DU LAC

DELIBERATION
Du BUREAU SYNDICAL
N°DBS 26-03-004

Séance du 13 mars 2026

Date de convocation 06/03/2026	Le 13 mars deux mille vingt-six, à 10H35, le bureau du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance à huis clos, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Andaine, sous la présidence de M. du LAC 1 ^{er} Vice-Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de délégués en exercice : 20	<u>Etaient présents</u> : <i>BALLOT Jean-Philippe, BIGNON Christophe, BOULAY Olivier, du LAC Jean-Vincent, FOURNET Hervé, FERET Jean-Pierre, GOUTTE Xavier, LAIGRE Thierry, LANGE Alain, LEROUX Jean-Patrick, MOUSSET Denis, ORY Gilles, RIGOUIN Yves, RILLET Rémy,</i> Formant la majorité des membres en exercice.
Quorum : 11	
Nombre de délégués présents : 14 Pouvoir : 2	<u>Excusés</u> : <i>APPERT Catherine, de BALORRE Christophe, BUON Béatrice, GOUSSIN Jean-Marie, LERAT Michel, RABACHE Gilles.</i>
Nombre de délégués votants : 16	<u>Pouvoirs</u> : <i>GOUSSIN Jean-Marie donne Pouvoir à Rémy RILLET et Michel LERAT donne pouvoir à Jean-Vincent du LAC.</i>
Vote à main levée	
Fin de séance : 11H45	<u>Secrétaire</u> : <i>M. RILLET Rémy</i>

Objet : Convention entre le SDE et la Ferme des Vallons pour l'aménagement de parcelles.

Le Président indique que lors du Comité syndical du 26 février, il a été validé :

- D'inscrire au budget Chapitre 20 et article 2042- subvention d'équipement aux personnes de droit Privé une enveloppe réservataire permettant de soutenir ce type de travaux dans les AAC prioritaires, dès l'année 2026.
- De valider une enveloppe de 40 000 € pour l'année 2026 permettant de soutenir 3 projets ambitieux ou jusqu'à 5 projets de moindre ampleur ;
- De fixer la durée d'amortissement à 10 ans ;
- De valider le règlement de la mise en œuvre de l'opération ;
- De déléguer au Bureau syndical, la validation des projets.

Les objets éligibles sont :

- Des clôtures et abreuvoirs ;
- Des Aménagement de ponts légers sur cours d'eau (demi-tube pvc) ;
- Des plantations de haies bocagères ;
- Le regarnissage et entretien de ripisylve ;
- La réalisation de talus en bordure de cours d'eau ou fossé.

Chaque dossier fera l'objet d'une étude et analyse par les services du SDE pour sélectionner les dépenses retenues. Le SDE se réserve le droit de refuser une partie des travaux dès

Lors qu'un poste de dépense exigerait une démarche administrative complexe (Déclaration d'Intérêt Général par exemple) ou ne générerait aucun impact sur la qualité de la ressource en eau. A noter que le SDE pourra demander une subvention auprès des Agences de l'eau pour ces travaux.

Le premier dossier qui vous est soumis est celui de Madame Marie-Gabrielle DURAND, agricultrice, à La Ferme des Vallons, dont le siège est situé au Vallet, à Saint-Cornier des Landes, 61800 TINCHEBRAY-BOCAGE.

Le projet présente un intérêt pour améliorer la qualité d'eau par le renforcement des capacités de production et l'amélioration des conditions de travail d'une exploitation agricole herbagère en AB, ainsi qu'en permettant la meilleure exploitation du parcellaire en prairies permanentes (meilleure conduite du pâturage, limitation de la destruction du couvert végétal, protection des berges des cours d'eau).

Le projet est sur une exploitation agricole en Agriculture Biologique, ses parcelles sont intégralement dans l'AAC du captage classé prioritaire, avec un système tout herbe, à proximité du captage.

Le SDE a été sollicité par la Ferme des Vallons, à Saint Cornier des Landes le 28/08/2025 lors d'une réunion d'information à destination des exploitations de l'AAC Egrenne-Varenne, en amont du captage prioritaire de la Noë Verte situé à Beauchêne (où seulement 4 exploitations sur 98 invitées étaient présentes).

Le parcellaire de cette exploitation est le long d'un affluent secondaire de l'Egrenne, à 3km du captage de la Noë Verte et 1 km de l'affluent principal. Pour rappel, l'AAC Egrenne-Varenne s'étend sur 48 km².

L'exploitation souhaite :

Réorganiser ses parcelles de pâturage pour augmenter sa surface pâturable et améliorer ses pratiques (meilleure valorisation de l'herbe et non destruction du couvert végétal sur les chemins conduisant aux abreuvoirs) : pose de clôtures et installation d'abreuvoir
Empêcher la divagation du bétail dans un ruisseau par l'installation d'un pont léger (1/2 tube pvc)

Dégager l'enfrichement d'un fond de parcelle pour augmenter sa surface pâturable, relier deux parcelles de pâture et aménager un coin d'ombre pour les animaux.

SVLF



Séance du 13 mars 2026

DELIBERATION
Du BUREAU SYNDICAL
N°DBS 26-03-004

Le montant total des dépenses prévisionnelles du projet sur la base des devis fournis fin 2025 est de 11 480.84 € HT. Le SDE 61 ne retient pas le poste de dépenses « Fourniture et pose d'un 1/2 hydrotube 1000 en 4 ml. Encaissement compris » s'élevant à 1 455 € HT, afin d'éviter toute procédure administrative qui exigerait de sa part l'obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général.

Le montant total des dépenses retenues est de 10 025,84 € HT pour les opérations suivantes :

DESCRIPTION	Qté	Prix unitaire	TOTAL HT
Création d'un réseau permettant d'alimenter 2 bacs. Réseau non enterré	323 ml	4.50 €	1 453.50 €
Plus-value - Option réseau enterré	1	410.00 €	410.00 €
Fourniture et pose de bac lagée 600 l avec flotteur et vanne de fermeture	2	470.00 €	940.00 €
Fourniture et pose de clôture électrique. 1 fil galva en 2.5 mm sur piquets d'acacias tous les 6/7 ml	533 ml	3.10 €	1 652.30 €
Fourniture et pose de pompe de prairie la buvette sur plot béton	1	590.00 €	590.00 €
Travaux de préparation de la végétation de berge (débranchage, taille, débitage) pour pose de clôture	1	1 685.00 €	1 685.00 €
Travaux de défrichage de la végétation de part et d'autre d'un cours d'eau pour agrandissement surface pâturable et pose de clôture (débranchage, taille, débitage)	1	3 295.04 €	3 295.04 €
TOTAL HT retenu			10 025.84 €

En raison de la date de fournitures des devis, une actualisation de 5% de ce montant total retenu sera possible pour ces mêmes postes de dépenses ; soit un montant total prévisionnel de dépenses retenues de 10 527.13 € HT soit 12 632,56 TTC.

Le taux de prise en charge par le SDE 61 est de 100% des dépenses retenues du fait qu'aucune autre aide financière n'est mobilisée.

Cette convention prend effet à la date de signature du SDE61 pour une durée de 2 ans.

Le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention), autorise :

SVLF

- La signature de la convention avec Madame Marie-Gabrielle DURAND, agricultrice, à la Ferme des Vallons, dont le siège est situé au Vallet, à Saint-Cornier des Landes, 61800 TINCHEBRAY-BOCAGE.
- De prendre en charge 100 % des travaux éligibles soit 10 527,13 € HT ou 12 632,56 TTC.

La convention est en annexe N°2

Fait à Alençon, le 13 mars 2026
Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent DU LAC

Séance du 13 mars 2026

Date de convocation 06/03/2026	Le 13 mars deux mille vingt-six, à 10H35, le bureau du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance à huis clos, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Andaine, sous la présidence de M. du LAC 1 ^{er} Vice-Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de délégués en exercice : 20	<u>Etaient présents</u> : <i>BALLOT Jean-Philippe, BIGNON Christophe, BOULAY Olivier, du LAC Jean-Vincent, FOURNET Hervé, FERET Jean-Pierre, GOUTTE Xavier, LAIGRE Thierry, LANGE Alain, LEROUX Jean-Patrick, MOUSSET Denis, ORY Gilles, RIGOUIN Yves, RILLET Rémy,</i> Formant la majorité des membres en exercice.
Quorum : 11	<u>Excusés</u> : <i>APPERT Catherine, de BALORRE Christophe, BUON Béatrice, GOUSSIN Jean-Marie, LERAT Michel, RABACHE Gilles.</i>
Nombre de délégués présents : 14 Pouvoir : 2	<u>Pouvoirs</u> : <i>GOUSSIN Jean-Marie donne Pouvoir à Rémy RILLET et Michel LERAT donne pouvoir à Jean-Vincent du LAC.</i>
Nombre de délégués votants : 16	<u>Secrétaire</u> : <i>M. RILLET Rémy</i>
Vote à main levée	
Fin de séance : 11H45	

Objet : Convention de partenariat entre le SDE et le CPIE pour l'Animation du PAEC LAUD pour les MAEC 2026-2027.

Le Président présente la convention dont l'objectif est de maintenir les efforts engagés par les agriculteurs sur le territoire depuis 2015.

Les enjeux environnementaux sont toujours d'actualité, le CPIE souhaitait reconduire la possibilité de souscrire à des MAEC sur le bassin de la Rouvre. Cependant, les règles de priorisation pour la sélection des contrats MAEC, prévues par l'AAP 2022 de la DRAAF Normandie, étaient défavorables à celles qui contractées dans l'AAC de la Laudière, territoire à enjeu EAU, dans le cadre d'un PAEC déposé par le CPIE, qui est un opérateur BIODIVERSIT.

Ainsi depuis 2022, le SDE 61, qualifié d'opérateur EAU a fait le choix en concertation avec le CPIE de déposer un PAEC EAU dans l'AAC de la Laudière (PAEC LAUD).

La nouvelle programmation européenne 2023-2027 permet la mise en place de différents dispositifs Mesures agro-environnementales climatiques (MAEC), via la Politique agricole commune (PAC), visant à répondre au double-objectif d'amélioration de la qualité de l'eau et de préservation de la biodiversité, tout en valorisant les systèmes herbagers.

A ce titre, le SDE 61 s'est donc porté opérateur des PAEC LAUD 2023-2025, 2026-2027 et aura en charge :

- de coordonner la mise en place de la démarche avec le PAEC NORO déposé par la Chambre Régionale d'Agriculture Normandie (CRAN) contigu du PAEC LAUD,

- d'organiser la communication auprès des exploitants du territoire,
- de répondre aux interrogations des exploitations souhaitant s'engager dans le dispositif,
- d'organiser les formations techniques à destination des exploitations engagées du PAEC,
- de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du PAEC.

Cependant, en raison de contraintes liées aux moyens humains disponibles mais aussi pour garantir une continuité de l'animation auprès des exploitations précédemment engagées dans une MAEC avec le CPIE lors de la programmation PAC 2015-2022, le SDE 61 souhaite confier au CPIE des Collines Normandes, opérateur historique des MAEC sur ce territoire, l'accompagnement technique des exploitations engagées dans le PAEC LAUD, à savoir :

- la réalisation des diagnostics individuels d'exploitation comprenant :
 - un rappel du cahier des charges de la MAEC souscrite ;
 - le diagnostic technique et économique des pratiques agricoles ;
 - le cas échéant (MAEC « Préservation des Milieux humides », « Ligneux », « Mares »), le diagnostic environnemental et le plan de gestion ;
 - le calcul des indicateurs attendus par le cahier des charges de la MAEC souscrite ;
 - l'évaluation des marges de progrès et le conseils de méthodes pour l'atteinte des objectifs de la MAEC souscrite pour les 5 années d'engagements ;
 - la vérification de la conformité des pratiques de l'exploitation avec les points de contrôle.
- la tenue d'un rendez-vous individuel annuel de suivi avec mise à jour des indicateurs attendus par le cahier des charges de la MAEC souscrite et vérification de la conformité des pratiques de l'exploitation avec les points de contrôle.
- l'appui du SDE 61 dans le suivi de l'avancement des démarches individuelles de contractualisation.

Le CPIE s'est également porté opérateur d'un PAEC sur le bassin de la Rouvre en aval de la prise d'eau de la Laudière (PAEC BVRO), contigu avec le PAEC LAUD. Du fait que le CPIE soit en charge de l'accompagnement individuel des exploitations engagées dans le PAEC LAUD, il est facile d'envisager une cohérence et une complémentarité entre les mises en œuvre des deux PAEC.

A travers cette convention, les deux parties s'engagent donc à :

- Assurer l'animation du PAEC LAUD telle que décrite précédemment ;
- S'informer mutuellement du déploiement des programmes MAEC dans le cadre du PAEC pour lequel elles sont opératrices ;

- Faciliter le travail des différents animateurs MAEC notamment en mutualisant les informations collectées (sous réserve de respecter les règles de confidentialité établies entre les agriculteurs contractants et chacun des deux opérateurs) ;
- Assurer une communication cohérente à destination des exploitants agricoles ;
- Coordonner les phases de lancement, de formations à destination des exploitants agricoles et de bilan entre les structures.

Les chiffres du budget validé sont :

Les coûts de la mission d'animation sont estimés pour l'accompagnement de 9 agriculteurs engagés en 2023, 1 agriculteur engagé en 2024, 3 agriculteurs engagés en 2025 et 11 agriculteurs engagés en 2026-2027 à 22 824.05 € HT pour 2026-2027.

Le SDE sollicitera des subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'élevant à 80% du coût total.

Le solde net pour le SDE 61 devrait être à hauteur de 4 564.81 € HT équivalant à 20% du coût total.

Le paiement de la prestation au CPIE des Collines normandes par le SDE 61 sera versée à la remise des documents justificatifs de service fait.

Pour mémoire, le plan de financement ne tient compte que des moyens d'animation.

Les besoins en investissement ou les budgets complémentaires à la mise en œuvre de certaines actions seront à la charge du SDE 61 (par exemple, organisation de formations).

Plan de financement prévisionnel :

Financiers	Montant	Part
Agence de l'eau Seine-Normandie	18 259.24 € HT	80%
Autofinancement SDE 61	4 564.81 € HT	20%
Total	22 824.05 € HT	100%

Durée de la convention :

La présente convention est établie pour une durée de deux ans allant du 1er avril 2026 au 31 mars 2028. Elle pourra être reconduite sur les mêmes bases pour les campagnes MAEC suivantes.

La convention est en annexe N°3

SVLF

Le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention), autorise le Président à signer la convention de partenariat entre le SDE et CPIE des collines normandes pour le PAEC LAUD pour les MAEC 2026-2027.

Fait à Alençon, le 13 mars 2026

Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent DU LAC

Séance du 13 mars 2026

Date de convocation 06/03/2026	Le 13 mars deux mille vingt-six, à 10H35, le bureau du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance à huis clos, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Andaine, sous la présidence de M. du LAC 1 ^{er} Vice-Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de délégués en exercice : 20	
Quorum : 11	<u>Etaient présents</u> : BALLOT Jean-Philippe, BIGNON Christophe, BOULAY Olivier, du LAC Jean-Vincent, FOURNET Hervé, FERET Jean-Pierre, GOUTTE Xavier, LAIGRE Thierry, LANGE Alain, LEROUX Jean-Patrick, MOUSSET Denis, ORY Gilles, RIGOUIN Yves, RILLET Rémy, Formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de délégués présents : 14 Pouvoir : 2	<u>Excusés</u> : APPERT Catherine, de BALORRE Christophe, BUON Béatrice, GOUSSIN Jean-Marie, LERAT Michel, RABACHE Gilles.
Nombre de délégués votants : 16	<u>Pouvoirs</u> : GOUSSIN Jean-Marie donne Pouvoir à Rémy RILLET et Michel LERAT donne pouvoir à Jean-Vincent du LAC.
Vote à main levée	
Fin de séance : 11H45	<u>Secrétaire</u> : M. RILLET Rémy

Objet : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) : Validation 2025, Bilan du plan d'actions 2025 et approbation du plan d'actions 2026, suite à l'avis de la Formation Spécialisée (FS) du Comité Social Territorial (CST) du Centre de gestion

Le Président indique que chaque année, le DUERP et son plan d'action le PAPRIPACT de l'année N-1 doivent être validés, ceux de l'année N mise à jour et soumis à la validation de la Formation Spécialisée (FS) du CST du Centre de gestion, celui-ci a rendu ses avis le 12 février, dont il donne lecture.

Le comité Syndical du 2 juillet 2025 a donné délégation au Bureau syndical pour valider chaque année les modifications apportées au DUERP et au PAPRIPACT.

Le Président présente les principales actions inscrites au PAPRIPACT 2026

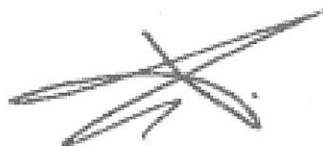
- Formation obligatoire de C Desmortier à la mission d'assistante de prévention fait sur février-mars 2026.
- Formation à la gestion des conflits et à la manutention des bovins
- Achat d'écrans d'ordinateurs pour permettre aux agents d'avoir deux écrans de même taille.
- Fiches de préventions à finaliser (interventions proches d'engins agricoles...)
- Achat d'équipement de protection, lors des interventions proches des cours d'eaux.

Le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention), suite à l'avis de la Formation Spécialisée du CST du 12 février 2026 :

- Valide la mise à jour du DUERP 2025
- Valide le Bilan des actions de prévention mise en œuvre en 2025 dans le cadre du PAPRI Pact.
- Valide le PAPRI Pact proposé pour 2026.

Fait à Alençon, le 13 mars 2026

Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent DU LAC